

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 DECEMBRE 2021**

**1. Vérification du quorum**

**Absents excusés :**

M. Sylvain BARRIER, Mme Madeleine CHABANOLLE, M. Dominique DURIEU, M. Jacques GARCIA, Mme Gwendoline LEHMANN, Mme Johanna MILLET, M. Bruno MOULIN

**Pouvoirs :**

M. Sylvain BARRIER à M. François PAULENARD  
Mme Madeleine CHABANOLLE à Mme Sylvie MARCOUX  
M. Jacques GARCIA à M. Bruno DUFAURE DE CITRES  
Mme. Gwendoline LEEHMAN à M. Bruno DUFAURE DE CITRES  
Mme Johanna MILLET à M. François PAULENARD  
M. Bruno MOULIN à M. Frédéric LARGERON  
M. Dominique DURIEU à Mme Agnès BESSETTE

**2. Nomination du secrétaire de séance**

Françoise LYOTHIER

**3. Présentation du bilan 2021 du Camping «La Fressange» par Mme Forté, représentante de la SAS RATATOUILLE**

- **Travaux et investissements** : matériel informatique et stratégie numérique pour les réservations et les paiements (aide de 533,33 € de la région), fourniture du linge de lit et de toilette pour le locatif. Remise en état des façades et de l'intérieur des chalets. Chapiteau changé, achat d'un mobil-home, création d'un boudrome et de 4 nouveaux emplacements grand confort.
- **Equipe** : 4 emplois saisonniers et 1 contrat d'apprentissage en alternance.
- **Fréquentation** en hausse par rapport à 2020 malgré une météo médiocre : 260 % sur les locatifs, sur les emplacements nus, hausse mais encore trop faible au vu de la capacité du site.
- **Problème de restauration** au niveau du village (rien d'ouvert les 15 premiers jours d'août). A fait venir des foodtrucks
- **Vandalisme** : dégradations toile du chapiteau, prises électriques, sanitaires, cambriolage
- **Résultats** au-dessus des objectifs : 92 459,50 €, CA 88 010,76€, net 4 478,74 €.
- **2022** : mise en place d'un nouvel axe commercial européen, d'un tarif spécial sur juin et septembre afin d'augmenter la fréquentation. Réservations déjà faites (mondial enduro, tour de France). Envisage l'embauche de 2 salariés supplémentaires

Bruno DUFAURE DE CITRES : félicite Mme FORTÉ, le camping revit, les chiffres sont bons. Il lui souhaite une bonne saison 2022.

Marylène MANCINI : comment faire pour se verser un salaire ?

Dépasser un chiffre d'affaire de 100 000 € et faire moins d'investissements mais cette année ils étaient nécessaires pour bien démarrer.

Frédéric LARGERON : avenir de la DSP signée pour 3 ans et qui arrive à expiration en 2022 ?

Bruno DUFAURE DE CITRES : certainement une nouvelle DSP plus longue qui permettrait à Mme FORTÉ d'avoir une vision à long terme.

Rémy PANGAUD : quelles sont les attentes de la clientèle, en particulier par rapport au village ?

Emilie FORTÉ : restauration, certains font vivre le village, d'autres non. Beaucoup de tourisme vert (randonnées aux alentours de St Didier), visite du Puy en Velay.

Emmanuel SALGADO remercie Mme FORTÉ et lui souhaite une bonne saison 2022.

#### **4. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2021**

Emmanuel Salgado : rectification de la date de la commission « finances » qui se tiendra le 15 décembre 2021

5 abstentions – voté à la majorité

#### **5. Lecture par Emmanuel Salgado des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Mise en service du logiciel « Malice » et du portail « Familles » pour la cantine de l'Ecole F. Dolto : AMICIEL (160.00 € H.T.)
- Acquisition lave-vaisselle Cantine Ecole Maternelle F. Dolto : ENVIE LOIRE (229.00 € T.T.C.)
- Acquisition cimaises Salle Expositions Halle : EDIMETA (260.27 € H.T.)
- Acquisition 2 scies sauteuses Service Technique : DOMPRO FAVIER PRO (182.50 € H.T.) et BERNER (168.03 € H.T.)
- Réparation saleuse Service Technique : Sarl DEMARS-CREPET (3 585.00 € H.T.)
- Intégration clé chalet stabilisé organigramme Mairie : ALLEGION-BRICARD (254.04 € H.T.)
- Aménagement carrefour Mairie : Couvertines mur jouxtant le garage ADMR et Service Technique et rehausse d'un mur de séparation pour le parking : Sas GARNIER Clément (1 866.86 € H.T.)
- Mission de Maîtrise d'œuvre (phase conception : Etudes d'avant projet et Etudes de projet) Aménagement de la Place des Vallards et de la Place du Senis : GEOLIS (12 100.00 € H.T.). Emmanuel Salgado précise que cette société a été choisie car elle était sur le terrain et permettra d'avoir un dossier en attente.

Julie TARERAT : avancement du projet « Petites Villes de Demain » ?

Martine GINET : dossier lancé par la Communauté de Communes. La cheffe de projet va débiter le travail, diagnostic terminé, priorités définies. L'idée est d'avoir des dossiers prêts pour le centre bourg en cas de possibilité de subventions.

Emmanuel SALGADO : « Petites Villes de Demain » devrait permettre d'obtenir au moins une subvention sur ce mandat, d'où la nécessité d'avoir des dossiers prêts (rappel : Bonus Région pour l'aménagement du carrefour de la mairie).

Frédéric LARGERON : travaux sur la saleuse ?

Emmanuel SALGADO : soudures nécessaires suite à la détérioration avec le sel. Travaux faits en local car urgence avant les chutes de neige éventuelles.

## **6. Décisions Modificatives Budgétaires**

Présentation par M. le Maire :

### **Budget Camping Municipal N°1**

Adopté à l'unanimité

### **Budget Commune N°3**

Adopté à l'unanimité

## **7. Occupation du Domaine Public par Orange – Calcul redevance 2021**

Orange déclare annuellement l'inventaire des réseaux existant au 31 décembre N-2, auquel s'ajoutent les permissions de voirie avec les longueurs ou surfaces créées ou déposées en année N-1.

Patrimoine comptabilisé au 31/12/2020 :

12.526 km d'artères aériennes x 40 € (prix du km aérien) x 1.37633 (coefficient d'actualisation) = 689.60 €

50.948 km d'artères en sous-sol x 30 € (prix du km souterrain) x 1.37633 (coefficient d'actualisation) = 2 103.64 €

1.50 m<sup>2</sup> d'emprise au sol x 20 € (prix du m<sup>2</sup> emprise au sol) x 1.37633 (coefficient d'actualisation) = 41.29 €

Soit une Redevance d'Occupation du Domaine Public d'un montant de 2 834.53 € pour l'année 2021.

Le décompte présenté par Orange permettant d'émettre le titre de recettes correspondant est adopté à l'unanimité

## **8. Participation 2021 OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc**

Le Conseil Municipal a décidé de verser un acompte de 70 000 € (séance du 08/07/2021) à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc et a décidé de verser, chaque année, à partir de l'année 2022, deux acomptes de 35 000 € chacun (le premier au 01/04 et le deuxième au 01/06).

Agnès BESSETTE commente le tableau remis :

Calcul fait en fonction du coût (dépenses de fonctionnement) d'un élève de l'école publique. Ce montant est ensuite multiplié par le nombre d'élèves domiciliés à St Didier et qui fréquentent l'école Jeanne d'Arc.

A noter :

Compensations de l'état : 1 919,08 € pour 6 semaines de fermeture (en raison du Covid) et 3 441,08 € pour mise en place d'un Service Minimum d'Accueil (SMA) pour les jours de grève.

Montant plus élevé pour les produits d'entretien (consignes liées au Covid), baisse sur la consommation eau et électricité (fermeture des classes en raison du Covid).

Frédéric LARGERON : augmentation des dépenses de fournitures administratives ?  
Agnès BESSETTE : les frais liés aux photocopies sont importants, une analyse est en cours.

Il est proposé de voter le montant de la participation 2021 à verser à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc pour un montant de 103 642 € (reste à verser au titre du solde : 33 642 €).

Adopté à l'unanimité

## **9. Tarifs ramassage scolaire année scolaire 2021-2022**

Emmanuel SALGADO rappelle les tarifs du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 :

Participation trimestrielle des familles :

- Famille d'un enfant : 57.00 €
- Famille de deux enfants : 99.00 €
- Famille de trois enfants : 141.00 €
- Famille de quatre enfants et plus : 170.00 €

Participation annuelle aux frais de gestion : 15 €par famille  
Concerne 31 enfants pour 19 familles

Emmanuel SALGADO : préconisation de la région : 75 € par enfant. La commune souhaite continuer d'aider les familles éloignées du centre bourg. M. le Maire propose de conserver ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022. Si les transporteurs augmentent leur tarif (prix du carburant), ces tarifs seront revus.

Adopté à l'unanimité

## **10. Avenant N°1 - Convention de fourniture/accueil des élèves du 1<sup>er</sup> degré (Ecole F. Dolto) pour la restauration scolaire avec le Collège Roger Ruel**

Agnès BESSETTE rappelle au Conseil Municipal que la convention de fourniture/accueil des élèves du 1<sup>er</sup> degré pour la restauration scolaire a été signée le 11 octobre 2018 entre le Département de Haute-Loire, la Commune et le Collège Roger Ruel.

Le prix du repas est fixé depuis 2019 à 3.15 €. Le Conseil d'Administration du Collège Roger Ruel a émis un avis favorable pour l'augmentation du tarif du repas de 0.05 €, soit le tarif du repas à 3.20 €.

Pour un enfant qui mangerait tous les jours (4 repas sur 36 semaines), cela représenterait une augmentation de 7,20 € sur l'année scolaire.

Emmanuel SALGADO : sur l'année scolaire précédente, total de 11 266 repas (maternelle et primaire)

L'Avenant N°1 à la convention de fourniture/accueil des élèves du 1<sup>er</sup> degré pour la restauration scolaire est adopté à l'unanimité

## **11. Avenant N°1 - Bail à loyer pour les locaux occupés par le Pôle Médico-Social avec le Département de la Haute-Loire**

Emmanuel SALGADO rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31/08/2018 concernant la location au Département de la Haute-Loire d'un local de 130 m<sup>2</sup> affecté au Service Social Départemental situé sous le bâtiment de la Mairie pour installer un Pôle Médico-Social.

Suite à la demande du Département de la Haute-Loire pour l'augmentation de la durée du ménage de ce local effectué par le personnel communal, il vous est proposé de modifier l'article 10 comme suit :

« Le bailleur s'engage :

A faire procéder par du personnel communal à l'entretien de ce local avec le matériel mis à disposition par le Département de la Haute-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à raison de 2 fois par semaine x 1 h 30 pendant l'année, pendant les petites vacances scolaires (Hiver, Printemps, Toussaint, Fin d'année) 1 semaine sur 2, sauf pendant le mois d'août ».

Les autres articles de ce bail à loyer restent inchangés.

Emmanuel SALGADO propose de valider l'Avenant N°1 au bail à loyer pour les locaux occupés par le Pôle Médico-Social.

Adopté à l'unanimité

## **12. Temps de Travail et Organisation du Temps de Travail des Employés Communaux à compter du 01/01/2022**

La Loi du 06 août 2019 (article 47), le fondement législatif des régimes dérogatoires à la durée légale du travail de 1 607 heures (35 heures par semaine) dans la Fonction Publique Territoriale, a été supprimé. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité et de définir les règles relatives au Temps de Travail et à l'organisation qui en découle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Comme le prévoit la réglementation, la Commune a saisi, préalablement à sa délibération, le Comité Technique Paritaire concernant le Temps de Travail et l'Organisation du Temps de Travail.

Lors de la séance du 07/12/2021, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire a émis l'avis suivant :

- Collège Salariés : avis défavorable à la majorité,
- Collège Employeurs : avis favorable à l'unanimité.

Emmanuel Salgado :

Pour les services techniques et administratifs rien ne change puisque le personnel effectuait déjà 1 607 heures.

Pour l'école le temps de travail est annualisé et avait été fixé à 1 582 heures lors du passage aux 35 heures/semaine.

Les salariés à temps complet devront donc effectuer 25 heures de plus sur l'année.

Pour les temps partiels, par exemple pour 30 heures/semaine, il sera proposé de faire 22 heures de plus par an ou une baisse de salaire.  
Les horaires seront donc à retravailler début d'année pour application à la rentrée de septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

### **13. R.I.F.S.E.E.P. Techniciens Territoriaux à compter du 01/01/2022**

Le R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnelle) a été instauré pour les agents communaux comme suit :

- Par délibération en date du 11 janvier 2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les agents de la filière administrative et les agents ayant le grade d'A.T.S.E.M.
- Par délibération en date du 19 décembre 2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les agents de la filière technique : Adjoints Techniques Territoriaux et Agents de Maîtrise Territoriaux (sauf pour les Techniciens Territoriaux).

Il apparaît donc nécessaire de prévoir l'attribution du R.I.F.S.E.E.P. aux agents communaux ayant le grade de Technicien Territorial, seul Serge FOURNEL est concerné. Rien ne change pour lui, il aura simplement en plus une évaluation comme les autres salariés.

Comme le prévoit la réglementation, la Commune a saisi, préalablement à sa délibération, le Comité Technique Paritaire.

Lors de la séance du 07/12/2021, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire a émis l'avis suivant :

- Collège Salariés : avis défavorable à la majorité
- Collège Employeurs : avis favorable à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

### **14. Adhésion au groupement de commandes afin de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire**

L'année 2020 aurait dû être marquée, pour le Service Juridique du Centre de Gestion de la Haute-Loire, par la relance du groupement de commandes permettant de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (profil acheteur) pour l'ensemble des collectivités et établissements du Département souhaitant en bénéficier.

La crise sanitaire ayant compliqué la situation, le CDG 43 a proposé la conclusion d'un avenant prorogeant d'une année l'ancien groupement en portant le terme au 31 décembre 2021. Afin de permettre la continuité d'accès à un profil acheteur et de respecter ainsi les obligations légales de la Commune au regard de la commande publique, le CDG 43 propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes d'une durée de deux ans reconductible une fois.

Convention constitutive du groupement de commandes en vue de retenir un profil acheteur commun aux membres et de mission d'assistance quant à l'utilisation du profil acheteur et Délibération :

Emmanuel SALGADO propose de renouveler cette adhésion qui semble indispensable mais qui n'empêche pas la commune de réunir des Commissions d'Appels d'Offres.

Adopté à l'unanimité

#### **15. Approbation des Rapports Annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public : de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et d'Alimentation en Eau Potable**

Lors du Conseil Communautaire du 14 septembre 2021, les élus ont approuvé les Rapports Annuels 2021.

Emmanuel SALGADO rappelle que l'assainissement est une compétence de la Communauté de communes Loire Semène pour les 7 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la gestion est assurée par le syndicat mixte basé à Ste Sigolène. 3 282 habitants concernés, facturation de 200 € pour les maisons neuves, 135€ pour les ventes et contrôles périodiques (tous les 8 ans) soit un total de 8 930€ en 2020 et un taux de conformité de 89 %.

- Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif, 17 735 habitants concernés, 8 568 abonnés, facturation pour 657 871 € en 2020. Des conventions sont signées avec des entreprises qui traitent leurs eaux avant déversement. Pour se raccorder aux égouts, les habitants paient 1 800 € (prix identique dans les 7 communes). L'objectif est de lisser les prix afin que les habitants des 7 communes paient le même prix et d'avoir les finances pour faire pour 1 000 000 € de travaux par an sur les réseaux d'assainissement pour l'ensemble des communes. En 2022, mise en place des interconnexions sur l'eau potable sur le territoire Loire Semène.

- Contrat du délégataire VEOLIA pour la Station de Traitement de l'Eau de la Clare et pour la distribution de l'eau sur la Commune : 3 454 habitants, 1 685 abonnés, 1 916 compteurs, 1 réservoir à Jabry et 1 à la Roche Brocard soit 48 H d'autonomie, taux de rendement de 80,7. Il est nécessaire de faire des travaux chaque année pour conserver ce taux de rendement.

Consommation moyenne 87m<sup>3</sup> (baisse chaque année), taux de conformité bactériologique 100%.

Investissements 2021 : les Mées, rue du 8 Mai.

Pour l'avenir, priorités listées car vétusté des réseaux : une partie du Crouzet, rue des Frères Boyer, rue du Breuil, boulevard des Jardins, impasse du boulodrome, impasse des Sagnes, rues des Jonquilles, des Violettes, du Muguet, des Airelles, chemin de l'Aragne. La Communauté de Communes décidera des marchés, des investissements et suivra les travaux.

Les Rapports Annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public sont adoptés à l'unanimité

## **16. Questions diverses**

- Bruno DUFAURE DE CITRES : les caméras (fournies par la Communauté de Communes) installées vers la Halle fonctionnent.
- Christian BLACHON : réunion SICTOM Velay Pilat, contrat de prestations signé avec Suez pour le traitement des déchets des bacs jaunes, suivant nouvelle législation applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour les bacs verts, des décisions seront prises ultérieurement.
- Marylène MANCINI : pour les 2 écoles, passage du Père Noël, goûters et spectacle au cinéma dans le respect des consignes sanitaires et en accord avec les enseignants. Les parents ont été informés.
- Frédéric LARGERON : travaux du porche de l'église  
Emmanuel SALGADO : le menuisier a commencé de démonter des pièces des portes pour travailler dans son atelier. Retard à cause de la météo peu favorable. Le maçon a pris du retard mais les travaux devraient suivre.
- Sylvie MARCOUX : enregistrement du début du dernier Conseil Municipal inaudible ? François PAULLENARD : mauvaise manipulation de sa part de l'enregistreur, ce n'était pas intentionnel, il s'excuse.
- Rémy PANGAUD : élection et remise du prix du plus beau village d'Auvergne Rhône- Alpes le lundi 20 décembre au siège de la Région à Lyon.
- François PAULLENARD : téléviseur en cours d'installation au rez-de-chaussée de la Halle, démontage du panneau lumineux de la Halle. Distribution du Bulletin Municipal la semaine du 10 janvier par « Coup de Pouce à l'Emploi ».
- Emmanuel SALGADO : remise à chaque conseiller d'un document avec les dates des Conseils Municipaux pour l'année 2022, les dates des élections présidentielles (les 10 et 24 avril) et des élections législatives (les 12 et 19 juin). Il demande que chacun(e) prenne ses dispositions pour être présent(e) à ces dates et assurer des permanences.

Vœux du maire et inauguration de la Halle prévus le 14 janvier à 18 h 30 sous la Halle.

Remerciements à tous les élus et les bénévoles pour leur participation au repas des aînés et pour l'organisation du Téléthon.

Tour de France 2022 : passage par St Didier : Les élus des communes concernées vont se rencontrer pour l'organisation afin de créer une émulation autour de cet événement.

Les festivités prévues pour les 20 ans de la Communauté de Communes ont été annulées pour des raisons sanitaires. La vidéo sera prochaine diffusée sur les différents sites de la Communauté de Communes et des Communes membres.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 10 février 2022.

Clôture du conseil à 21 h 32

Le Maire,

E. SALGADO.